

Le succès de notre Fondation dépend aussi de chacun d'entre nous.

Lorsqu'on demande à un nouveau commandant de déboursier \$1.00 par membre pour inscrire son escadrille au Tableau d'honneur de la Fondation des ECP, on reçoit souvent comme réponse une série de questions :

Pourquoi devrais-je envoyer un chèque de \$200 à la Fondation alors qu'un montant substantiel s'en va déjà au National pour chaque carte de membre? Et que fait la Fondation avec cet argent? Pouvez-vous nous donner des exemples de projets subventionnés par la Fondation des ECP au fil des années? Comme escadrille, nous devons souvent lutter pour notre survie au jour le jour! Nous n'avons pas d'argent supplémentaire pour votre Fondation! Et la question classique : Pouvez-vous prouver que ces montants seront dépensés plus efficacement que nous ne pourrions le faire nous-mêmes?

Pour répondre à ces différentes questions, il faut d'abord revenir au document de base signé le 29 octobre 1975 et qui fixe les objets de la nouvelle corporation. On peut y lire : « Fournir la formation, le développement des cours et les ressources dans le domaine de la plaisance, du matelotage, de la navigation et de la manœuvre sécuritaire des bateaux de toutes sortes; continuer d'offrir notre soutien aux activités des Escadrilles canadiennes de plaisance et faire toutes choses propices à l'atteinte de ces objectifs. »

De ce premier document de la Fondation des ECP, nous pouvons déduire quelques points :

- 1- La Fondation des ECP est indépendante des ECP et son objectif est de soutenir les ECP.
- 2- Un des plus importants objectifs de la Fondation est de sécuriser l'avenir des ECP. Pour ce faire, elle doit réunir et faire fructifier les sommes d'argent qu'elle reçoit pour constituer un capital. À partir de pratiquement rien en 1975, la Fondation a amassé un capital de \$1000000 actuellement investi en 2015 pour assurer l'avenir des ECP.
- 3- Chaque année, la Fondation des ECP est tenue de retourner au moins 80% des dons nécessitant un reçu, directement aux ECP ou dans des projets clairement reliés aux ECP. Si plusieurs projets comme les fusées de détresse ou le rapporteur des ECP et maintenant le Simulateur sont bien perçus comme reliés à la Fondation et aux ECP, il faut dire que plusieurs autres ont été réalisés grâce aux argents de la Fondation.. Ainsi, notre Président a présenté un chèque de \$40 000 lors de l'AGA 2015 des ECP. Un calcul sommaire nous permet d'avancer que près de \$300 000 ont été investis dans différents projets des ECP dans les 40 premières années depuis sa fondation en 1975. Une règle d'or guide les Directeurs pour l'acceptation d'un projet : **Toutes les escadrilles au Canada doivent en bénéficier.**
- 4- Les sommes reçues des Escadrilles ne sont pas dépensées. Elles sont capitalisées et réinvesties pour le développement futur des ECP. En investissant dans nos programmes, une escadrille nous dit simplement qu'elle veut participer au développement et au rayonnement de son organisation nationale et sécuriser l'avenir des ECP.

- 5- Plusieurs programmes permettent aux escadrilles d'investir dans leur Fondation. Par ordre d'importance, signalons le Tableau d'honneur qui demande chaque année à une escadrille d'investir 1\$ par membre. Depuis la mise en place de ce programme au début des années 90, plus d'un millier de dons ont été reçus par la Fondation. Un registre commémoratif permet aussi d'immortaliser la mémoire de membres décédés et l'achat d'une épinglette Affinité permet de nous aider Tout en vous permettant de souligner le départ d'un officier ou une occasion spéciale. Chaque escadrille pourra trouver une mise à jour de ces investissements dans le site Web bilingue de notre Fondation. www.cpsfoundation.ca C'est une invitation à tous de visiter notre site.

En conclusion, Quand j'investis dans la Fondation des ECP, je livre le message suivant : L'avenir des ECP me concerne et dépend aussi de moi! Serez-vous de la partie?

Ghislain Arsenault SN

Directeur de la Fondation des ECP

Escadrille de Trois-Rivières.